Nouvelles Religieuses

TOURCOING. — *Paroisse Saint-Christophe.* — Aujourd'hui, mardi 30 avril, à six heures et demie du soir, ouverture du mois de Marie. Mercredi, 1er mai, à six heures et demie, messe pour la paroisse; à trois heures, réunion des Mères Chrétiennes. Vendredi, 3, salut solennel du premier vendredi du mois, sermon à huit heures du soir. Dimanche, 6, à cinq heures du soir, ouverture de la retraite préparatoire à la première communion; salut à six heures et demie, avec procession du Saint-Sacrement.

— *A La Marlière.* — Voici quels seront les offices du mois de mai à la chapelle de La Marlière: Mardi, 30 avril, à huit heures du soir, salut d'ouverture du mois de Marie. Les chants seront exécutés par les demoiselles du chœur de chant de La Marlière, accompagnées par Mlle G. Demarquette.

Offices en semaine. — Première messe à 5 heures 1/4. Tous les jours, sauf le samedi, salut à 4 heures. Tous les soirs, à 7 heures, prière du soir et allocution.

Offices du dimanche. — 1re messe à 5 heures, 2e messe à 6 heures et demie, 3e messe à 7 heures et demie, 4e messe à huit heures et demie, 5e messe à neuf heures et demie. Dans l'après-midi, offices depuis trois heures. Mercredi, 1er mai, messes à 5 heures 1/4, 6, 7 et 8 heures. Le soir, salut à 4 heures. Jeudi, 2 mai, messes à 5 heures 1/4, 6, 7, 8 heures, à 8 heures 1/2, pensionnat de la Sainte-Union d'Estaimpuis, messe par M. l'abbé Delepoulle. Vendredi, 3 mai. Messes à 5 heures 1/4, 6, 7, 8 heures, à 8 heures 1/2, Externat Saint-Louis, de Tourcoing, messe par M. l'abbé Tiberghien, directeur.

Mr Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE 5, r. du Collège, Roubaix. Extractions sans douleurs. MALADIES DE LA BOUCHE.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. GODARD, vice-président

UNE CURIEUSE QUESTION SUR LA RÉSIDENCE DES ÉTRANGERS. — Le Tribunal correctionnel de Lille a jugé rapidement, au cours de son audience de samedi, une toute petite affaire qui semblait d'une banalité absolue, mais dont l'importance est considérable pour un grand nombre d'habitants de notre région. Aussi, quoi qu'elle ait passé inaperçue, croyons-nous utile d'insister, pour bien signaler à nos lecteurs la gravité de la solution qui est intervenue.

On sait qu'une loi de 1893 impose à tous les étrangers qui viennent travailler en France de faire à la Mairie de la commune une déclaration de résidence, dans les quinze jours de leur arrivée; ils doivent aussi, à chaque changement de commune, faire viser à la Mairie leur certificat d'immatriculation. Des pénalités assez sévères répriment le défaut de déclaration. A quoi sont tenues les Françaises de naissance qui, par leur mariage, deviennent Belges. Le Parquet de Lille soutient qu'elles doivent faire une déclaration aussitôt leur mariage. Telle est aussi la thèse que consacre le Tribunal de Lille.

Marthe Platrez, 18 ans, était à La Madeleine ouvrière d'usine; née en France, elle était française. Elle épousait récemment un sieur Potte, un Belge; or, on sait que la femme prend, par son mariage, la nationalité de son mari. Elle devint Belge et le nouveau ménage s'installa à Comines. Le 15 avril, on lui dressa procès-verbal pour n'avoir pas fait sa déclaration d'étrangère.

A l'audience, l'inculpée argue de sa bonne foi; elle ignorait absolument qu'elle fût soumise à de pareilles exigences, ayant été Française. Pour bien établir sa bonne foi, elle ajoute même : « Mais dimanche dernier, j'ai été voir M. le Maire de Comines; il m'a dit qu'il n'aurait jamais cru que je devais faire une déclaration et que certainement si c'avait été lui, il aurait été pris comme moi! » On peut, en effet, se demander si la loi de 1893 est applicable dans le cas de la prévenue, car elle n'oblige que les étrangers *à leur arrivée* en France. Or, quand on n'est jamais sorti de France, on n'y arrive pas.

Le Tribunal a estimé que la loi s'appliquait dans tous les cas et Mme Marthe Platrez, femme Potte, est condamnée à 16 fr. d'amende avec sursis. La jurisprudence est donc fixée, et cela a une importance puisque chaque déclaration coûte aux intéressés 45 sous.

UN ACCIDENT DE VOITURE. — Le 15 mars, vers midi et demi, des enfants de la commune de Toufflers s'en revenaient de l'école. Sur la route, deux camions de la coopérative de brasserie *La Roubaisienne* allaient à une assez vive allure. Par malheur, la seconde voiture atteignit l'un des enfants, le jeune Emile Conrads, âgé de 3 ans 1/2. Le pauvre petit fut projeté à terre; il eut la cuisse gauche fracturée. Le conducteur du camion, Constant Caudries, 34 ans, garçon brasseur à Roubaix, est inculpé de blessures par imprudence. Après plaidoirie de Me [illegible] qui soutient que le délit n'est pas établi, le Tribunal condamne Constant Caudries à 100 francs d'amende; il retient comme imprudence la très grande allure des chevaux, alors surtout que ces chevaux étaient jeunes et fringants; le cocher aurait dû maîtriser son attelage et l'arrêter à l'approche du groupe des jeunes écoliers. La brasserie coopérative *La Roubaisienne* est déclarée civilement responsable.

UN CAMBRIOLAGE. — Maximilien Verschelden, 42 ans, a pénétré par effraction chez Mme Delpierre, fermière à Lannoy; il y a dérobé des vêtements, des serviettes, un réveil-matin, etc. Quatre mois de prison à Maximilien Verschelden.

[illegible]. — Nous avons signalé la comparution il y a huit jours devant le Tribunal correctionnel de la famille Desprez, de Baisieux : nièce et enfants étaient compromis dans une affaire de vol. La fillette de 12 ans avait dérobé une somme de 230 francs chez une vieille rentière de Baisieux, et avait partagé l'argent avec toute sa famille. La nièce fut condamnée comme complice à 2 mois de prison sans sursis; les enfants furent au contraire traités avec indulgence. Aujourd'hui, la mère est poursuivie pour outrages aux agents, et la scène est survenue à l'occasion de cette affaire. Le 19 mars, le garde champêtre Florin venait pour arrêter la mère et les enfants en vertu des mandats d'arrêt délivrés par le Parquet de Lille, au moment où tout le monde se préparait à déménager pour fuir en Belgique. Furieuse, la femme Desprez injuria le garde, en lui disant : « Vous êtes plus canaille que moi! » Me Parmentier plaide pour Félicie Dussart, femme Desprez; l'inculpée s'entend infliger huit jours de prison, mais cette peine se confondra avec les deux mois de prison prononcés la semaine dernière.

A LA MI-CARÊME. — Adolphe Connart, 20 ans, journalier à Annappes, s'était déguisé le jour de la Mi-Carême. Vers dix heures du soir, il arriva à l'estaminet Meurisse; là, il se prit de querelle avec un sieur Cyrille Tytgat et se laissa aller à quelques violences. Poursuivi pour voies de fait, Adolphe Connart, que défend Me Santerne, est condamné à 30 francs d'amende avec sursis.

POUR BOIRE. — François Dumortier, 50 ans, journalier à Tourcoing, fait opposition à une condamnation par défaut à 1 mois de prison et 5 francs d'amende, prononcée le 28 février dernier pour une kyrielle de délits : coups et blessures, bris de clôture, rébellion, outrages aux agents et ivresse. Dumortier se trouvait le 13 février au cabaret de Mme Marie Rousseau, femme Denny, rue de l'Amiral-Courbet, à Tourcoing; il voulut de l'absinthe. Comme il était en complet état d'ivresse, la cabaretière lui en refusa; il s'emporta, la frappa à coups de pied, l'injuria grossièrement, puis, à coups de poing, fit sauter un carreau. Les agents requis intervinrent; Dumortier aggrava son cas en les frappant de coups de tête et de pied. Dumortier a déjà encouru quatre condamnations. Le Tribunal maintient purement et simplement la peine de 1 mois de prison et de 5 fr. d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Georges Posbecq, 34 ans, garçon brasseur à Cappelle, coups et blessures, 25 fr. d'am. — Marie Lecoutre, vol, 15 jours de prison. — Louis Denis, outrages aux agents, 10 jours. — Pierre Barbry, 27 ans, journalier à Roubaix, infraction à un arrêté d'expulsion, 2 mois de prison. — Henri Duquenne, 41 ans, rattacheur, sans domicile fixe, s'en allait en Belgique le 26 avril, vers quatre heures et demie du soir, avec quatre chiens de forte race destinés à la fraude; il fut surpris par les douaniers à Wattrelos, sentier Picavet, et aussitôt lâcha les chiens qui se sauvèrent. Henri Duquenne est condamné à 2 mois de prison et 500 francs d'amende; en outre, le Tribunal y ajoute une amende de 200 francs, représentative de la valeur des chiens échappés. — Emile Liétard, 40 ans, frappeur à Roubaix, a lui aussi, tenté de conduire en Belgique six chiens de fraudeur; on l'a arrêté passage de l'Industrie, à Wattrelos, dans la nuit du 22 au 23 avril, vers onze heures du soir. Deux mois de prison et 500 fr. d'am. à Emile Liétard, qui encourt une seconde amende de 300 francs pour la valeur des six chiens échappés.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du lundi 29 avril

Présidence de M. Séé, vice-président

A PROPOS DE MENACES DE MORT. — Irma Dutoit, 50 ans, est une marchande foraine installée à Roubaix sur le boulevard Gambetta. Ces jours derniers, elle arrivait chez M. Henri Merlin, cabaretier, rue du Chemin-de-Fer, 46, dans un état de surexcitation. « Je cherche mon mari, disait-elle, parce que je veux lui donner un coup de couteau », et, en effet, elle portait, caché sous son manteau, un grand couteau-poignard. Voyant cela, le cabaretier l'arrêta et l'emmena au poste où Irma Dutoit fut gardée par les agents. Elle comparaît aujourd'hui sous la prévention de port d'arme prohibée; elle est Belge et, comme elle n'a pas fait la déclaration exigée, elle est aussi inculpée d'infraction à la loi sur la résidence des étrangers. Interrogée, Irma Dutoit prétend qu'avec le couteau, on ne pouvait pas faire de mal, ce qui ne laisse pas d'étonner les magistrats quand ils voient le large couteau.

Cette femme n'a jamais été condamnée; mais la Belgique, en apprenant son arrestation, demande son extradition sous la prévention de vol.

En attendant, le Tribunal correctionnel de Lille condamne Irma Dutoit à 6 jours de prison avec sursis et 16 francs d'amende.

TRUC DE VAGABOND. — Pierre Vanhée, 31 ans, sans profession ni domicile fixe, se faisait arrêter par les gendarmes comme vagabond, le 24 août dernier. Pour donner le change et se faire remettre en liberté, il leur exhiba un faux certificat de travail qu'il s'était fabriqué. En outre, Vanhée est expulsé du territoire français. Pierre Vanhée se voit donc poursuivi pour infraction à un arrêté d'expulsion, vagabondage et usage de faux certificats. Il encourt quarante jours de prison.

— Léon Martinaud, 30 ans, sans profession ni domicile fixes, déjà condamné vingt-deux fois, mendicité à Roncq et vagabondage, 3 jours de prison. — Auguste Décu, mendicité, 8 jours.

COUR D'ASSISES DU NORD

L'affaire Lemay

Par suite de l'encombrement du rôle des prochaines assises, une session supplémentaire aura lieu, comme nous l'avons annoncé, au commencement de juin. C'est à cette session que vient d'être reportée l'affaire Lemay.

CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS DE DOUAI

Audience du 20 avril

Un écho des inventaires. — La Cour a rendu lundi, son arrêt dans l'affaire de M. l'abbé Bellengier, curé de Moëres, autrefois vicaire à Roubaix, condamné par le tribunal de Dunkerque, à vingt jours de prison avec sursis, pour les inscriptions faites à l'extérieur de son église au moment des inventaires.

Cette affaire était venue devant la Cour sur le double appel de l'inculpé et du ministère public.

La Chambre des appels correctionnels a changé en une peine de cent francs d'amende sans sursis, celle qui avait été prononcée par les premiers juges.

Communications

ROUBAIX. — Concordia-Harmonie — Réunion mardi soir, au local, à huit heures et demie, pour répétition des marches funèbres qui seront exécutées aux funérailles de M. Ernest Vanoberghe, sergent major de la société.

— **Cours d'Espéranto.** — Roubaix. Institut Turgot, 76, rue du Collège. Mercredi 1er mai, à huit heures précises du soir : Cours élémentaire. Méthode Cart, 2e et 9e leçons; cours supérieur : Cours d'espéranto commercial. — Tourcoing : Mardi 30 avril, à huit heures précises du soir, salle du Groupe Espérantiste, Hôtel du Cygne : Cours aux membres du groupe : Méthode Cart, 2e leçon.

Les actions de La Confiance, rue Ma Campagne, à Roubaix, créées à 25 fr. valent aujourd'hui 275 fr. 26014

Concerts & Spectacles

ROUBAIX. — HIPPODROME-THÉATRE. — *Cirque Despard-Plège.* — La foire s'en va, les attractions nous quittent... mais le Cirque nous reste! M. Despard, en effet, nous quittera vendredi pour se rendre à Valenciennes, mais il jouera à Roubaix *jusqu'à jeudi soir inclus.*

Il ne reste donc plus que trois jours, ce soir mardi, demain mercredi 1er mai et jeudi 2 mai, en matinée et en soirée.

Pour ces dernières représentations, toutes les attractions restent au programme qui sera terminé par une pantomime militaire très divertissante : *Une petite garnison.* De plus, ces représentations auront lieu au TARIF RÉDUIT ci-dessous : Fauteuils 2.50 (au lieu de 3 fr.), réservés 2 fr. 00. — Pourtours 1.75 (au lieu de 2 fr.), à l'avance 1 fr. 45. — Premières galeries 0.75 (au lieu de 1 fr. 25), à l'avance 0.85. — Deuxième galeries 0.40 (au lieu de 0.60), à l'avance 0 fr. 50. Qu'on se le dise!

FÉDÉRATION DES MUSIQUES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS. — *Don à l'œuvre du Gros Sou Orphéonique.* — La Compagnie des Mines de Liévin et la Société des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est viennent de faire don à l'œuvre du Gros Sou Orphéonique, chacune d'une somme de cent francs, la Compagnie des mines d'Ostricourt de cinquante francs et celle de Meurchin de vingt-cinq francs. On le sait, M. Parès, l'éminent chef de la musique de la Garde républicaine a remis lui-même à M. Richart, cent francs, voulant s'associer à cette œuvre de fraternelle solidarité qu'il admire.

Récompenses aux vieux musiciens. — Les sociétés qui auraient des membres à proposer pour les récompenses aux vieux musiciens (médaille après 35 ans, diplôme après 20 ans), peuvent demander jusqu'au 15 mai 1907, dernier délai, à M. Richart, président, à Lens, l'état à remplir. Passé le 25 mai, il ne pourra plus être reçu aucun état de propositions. Comme l'an dernier, les noms des musiciens proposés seront publiés par les journaux de la région et des enquêtes faites pour contrôler l'exactitude des renseignements fournis.

LILLE. — *Association des compositeurs du Nord et du Pas-de-Calais.* — Aujourd'hui, 30 avril, à huit heures du soir (ouverture des portes à sept heures et demie), sera donné au Grand Théâtre, le premier grand concert donné par l'Association des compositeurs du Nord et du Pas-de-Calais, avec le concours d'artistes de la région.

Au programme : le Cercle choral, les Chanteurs lillois, président M. Delvallée, chef, M. Camille [illegible]; un orchestre de 120 artistes musiciens de la ville et des environs; une musique militaire de la garnison.

AU CAFÉ MODERNE Mercredi 1er mai et jeudi 2, audition annuelle des chansonniers de la « Boîte à Fursy » avec Sara Laurmont et Bourgeois-Clerman. 25033d

CHEMIN DE FER DU NORD

Toutes les gares et stations du Chemin de fer du Nord délivrent à guichet ouvert : 1° Pour Pierrefonds et Compiègne, Coucy-le-Château, Villers-Cotterets, les dimanches et jours de fêtes légales, entrant dans la période comprise entre la fête des Rameaux et le 31 octobre de chaque année; 2° Pour Chantilly, les jours d'ouverture gratuite du Musée (à l'exception des jours de courses à Chantilly), des billets à prix réduits comportant les réductions suivantes sur le prix des billets simples ordinaires : à 60 kilomètres, 40 % ; à 100 kilomètres, 57 % ; à 150 kilomètres, 65 % ; à 200 kilomètres 68 % ; à 250 kilomètres, 70 % ; à 300 kilomètres, 72 %.

Les voyageurs sont admis dans les trains spéciaux organisés pendant la saison d'été, à leur défaut dans les trains omnibus dont les heures de départ et d'arrivée sont portées à la connaissance du public par voie d'affiches placardées dans toutes les gares et stations du réseau du Nord.

LA SITUATION AGRICOLE DANS LE NORD. — Nous trouvons à l' « Officiel » les renseignements suivants :

Les céréales d'hiver, les fourrages annuels, les prairies naturelles et artificielles se présentent dans de bonnes conditions. La dernière quinzaine de mars a été très favorable à la préparation des terres et aux semailles de printemps.

LE 1er MAI

A LILLE

Les ouvriers de plusieurs corporations organisent pour le 1er mai une grande manifestation pacifique qui ira présenter, comme chaque année, des revendications aux pouvoirs publics.

Le syndicat de la métallurgie de Lille et ses environs vient de lancer un appel invitant tous ses membres à participer à cette manifestation.

A MAUBEUGE

Un groupement syndical indépendant, qui s'est fondé l'année dernière, sous le nom d'Union syndicale des ouvriers et employés métallurgistes du bassin de Maubeuge, a adopté à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

« Ayant reconnu l'inutilité des démarches faites et des revendications remises au député et aux municipalités de Maubeuge et des autres communes les membres de l'Union syndicale déclarent s'abstenir de toute manifestation, le jour du 1er mai ».

A tous ceux qui souffrent de douleurs, rhumatismes, névralgies, lumbago, etc., nous conseillons vivement de se frictionner au Baume Victor. 25036d

NORD

LANCEMENT DU *JACQUES-CARTIER* A DUNKERQUE. — Hier à midi et demi a été effectué, avec plein succès, le lancement du navire *Jacques-Cartier* aux chantiers Pierre Deryckaere.

Peint en blanc avec coque doublée de chêne, en rouge, le *Jacques-Cartier* sera armé en dundée. Il jauge 200 tonnes. Il devra être prêt pour le 15 mai et entrera aussitôt en armement. Il est destiné à une expédition arctique, organisée par la ligue maritime française et qui sera commandée par M. Benard.

Mercredi 1er et jours suivants : Vente-Réclame importante de bonneterie, chaussures, aux Galeries Lilloises. Occasions remarquables. 25051d

PAS-DE-CALAIS

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE A LA SOUS-PRÉFECTURE DE BÉTHUNE. — Béthune, 29 avril. — Hier soir, vers neuf heures, un commencement d'incendie s'est produit à la sous-préfecture de Béthune. Les pompiers se sont rendus maîtres du feu au bout d'une heure de travail. La toiture et la charpente du grenier ont été détruits, et les mansardes endommagées par le feu et l'eau. Les appartements particuliers, situés au premier, ont été inondés; on déménage le mobilier et le linge. Les pertes s'élèvent à 25.000 francs; elles sont couvertes par une assurance. Le sinistre est attribué au vice de construction d'une cheminée.

UN MEETING ROYALISTE A SAINT-OMER. — Une grande réunion royaliste a eu lieu, dimanche, à Saint-Omer. Des allocutions ont été prononcées par M. Mario, avocat, et M. du Hays, représentant du duc d'Orléans dans le Pas-de-Calais. Après lui, Mme la marquise de Mac-Mahon prit la parole et exposa les tristesses de l'heure présente. Elle conclut en proclamant que la France cherchait un sauveur; que ce sauveur était le fils de nos rois.

La parole a été donnée ensuite à M. de Joantho, qui a fait un tableau de la situation. Après s'être longuement étendu sur la persécution religieuse, la démoralisation de l'armée, M. de Joantho considère avec effroi l'audace des agitateurs de la Confédération générale; il se demande si le fameux « grand soir », dont on a tant ri dans les sphères officielles, ne sera pas bientôt une réalité, et si le triomphe de la révolution sociale n'est pas proche.

Car ce serait une erreur de penser et de dire, affirme M. de Joantho, que c'est sur le terrain de la discussion, des idées, des réformes, que se crée l'agitation présente et que se produira l'explosion! C'est seulement sur le terrain des appétits matériels. L'appétit d'hier est devenu la « fringale » d'aujourd'hui. Il y a quelque temps, vous pouviez vous tirer d'affaire en offrant quelques soutanes de Jésuites ou de curés; aujourd'hui, ça ne leur dit plus rien. Ils veulent d'abord « saigner » le bourgeois, et ensuite prendre la « galette ».

M. PELLETAN A MONTREUIL. — On annonce que M. Pelletan, ancien ministre de la Marine, ira en mai à Montreuil-sur-Mer, pour y présider la fête annuelle de la Société de propagande démocratique.

VENTE DU COUVENT DES RÉDEMPTORISTES A BOULOGNE. — La vente de l'immeuble du couvent des Rédemptoristes de Boulogne a eu lieu au palais de justice de Boulogne. L'immeuble avait été divisé en sept lots. Les enchères étaient rares. — deux seulement, — et encore pour le sixième lot qui, seul, a d'abord été adjugé 3.600 francs à M. Guilbert-Muret, tailleur à Boulogne.

Les sept lots réunis ont ensuite été mis en adjudication sur mise à prix de 80.500 francs. Une seule surenchère de 25 francs a été faite par Me Deseille, avoué, acquéreur pour 80.825 francs, avec faculté de déclarer command.

GARANTIE CONTRE L'EFFRACTION ET L'INCENDIE
COFFRES-FORTS GRUSON 21, Rue Royale LILLE

SOMME

M. MAXIME LECOMTE A AMIENS. — Après le banquet qui lui a été offert par l'Union démocratique, M. Maxime Lecomte, sénateur du Nord, a fait, au théâtre, une conférence sur les conséquences de la Séparation.

ESPRIT LUCIDE. — TRAVAIL FACILE
Sous l'influence de l'Eau de CARABANA.
Le résultat est merveilleux ! 25037d

BELGIQUE

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Les pourparlers

M. de Trooz a continué, lundi, de « donner des coups de sonde » ; dès 8 heures et demie, M. Béco, gouverneur du Brabant, était introduit dans son cabinet et demeurait longuement en conversation avec l'honorable ministre de l'Intérieur, qui l'avait fait venir pour lui demander des détails précis sur les diverses attributions des différents départements ministériels.

M. le comte de Limburg-Stirum succéda à M. Beco et demeura en conférence avec M. de Trooz jusqu'à 10 heures trois quarts.

M. Edm. Carton de Wiart arrivait ensuite et, après une bonne heure d'entretien, était remplacé par M. le comte de Mérode-Westerloo, président du Sénat, auquel succéda M. Hoyois, député de Tournai-Ath.

L'après-midi, dès 2 heures 15, M. de Trooz était en conférence avec M. le baron Orban de Xivry, sénateur, mais cet entretien ne durait guère qu'un quart d'heure.

Un peu après deux heures et demie, M. Maenhaut, député, était reçu à son tour par M. de Trooz. Il venait exposer au ministre les inquiétudes que fait naître dans le monde agricole la perspective de voir le département de l'Agriculture dirigé par un libre-échangiste.

Vers 3 heures et demie, M. de Trooz recevait M. le baron de Favereau, puis M. Woeste.

A 4 heures 55, M. Delbeke est arrivé au ministère, où il n'est, d'ailleurs, resté que quelques instants.

Après lui, M. de Trooz a reçu M. Ed. Carton de Wiart, secrétaire du roi.

Ce soir, il aura une nouvelle entrevue avec M. Renkin.

Quelques interviews

Bruxelles, 29 avril. — Les notabilités reçues par M. de Trooz ont été très sobres de détails sur leur entretien. M. Edmond Carton de Wiart a reçu de M. de Trooz les renseignements nécessaires pour que le Roi soit exactement fixé sur l'état actuel des choses.

Interviewé sur la nécessité d'une prochaine réunion du Sénat, M. le comte de Mérode, président du Sénat, a nettement répondu que, naturellement, il n'en pouvait être question pour le moment; que, après la crise et la constitution du nouveau cabinet, ce serait à celui-ci de faire prendre l'initiative d'une convocation de la Haute Assemblée. Rien, en effet, a ajouté, M. le comte de Merode, n'exige une réunion immédiate du Sénat, qui n'a pas de besogne spéciale à fournir en ce moment, sauf que si des crédits provisoires sont demandés et c'est inévitable, ils ne peuvent être obtenus que des deux Chambres.

L'honorable président du Sénat est maintenant parfaitement rétabli de l'indisposition grave qui l'a retenu chez lui pendant deux mois à peu près.

Nous avons aussi interviewé M. Hoyois, député de Tournai-Ath, sans grand succès pourtant.

« Vous savez, nous dit l'honorable député, que j'ai pour principe de ne rien dire de ce qui est de sa nature confidentiel ».

— Mais au moins, avons-nous insisté, êtes-vous satisfait de votre entrevue avec M. de Trooz ?

« — J'ai, en effet, tout lieu de l'être », fut la réponse de M. Hoyois.

— Tous les portefeuilles sont-ils répartis maintenant, avons-nous demandé encore.

— Ayez encore de la patience et tenez pour certain que l'on continue à lancer beaucoup de faux bruits concernant l'attribution des portefeuilles.

— Pourtant M. Liebaert ira aux finances ?

— Oui, selon toute probabilité.

— Et M. Auguste Delbeke, d'Anvers, ira à l'agriculture... ?

— Mais non, mais non, riposte aussitôt notre interlocuteur, en s'animant. Les charrues se soulèveraient d'elles-mêmes !..

— Alors où ? nous exclamons-nous.

— Je vous en ai dit trop, malgré moi, réplique M. Hoyois. Permettez-moi de me renfermer dans un mutisme absolu.

— Pourtant, M. le député, insistons-nous, un mot encore : la législation sur le droit de licence sera-t-elle modifiée par le nouveau cabinet ?

— Oui, oui, oui, fut la réponse de M. Hoyois, qui nous serre la main et s'échappe prestement.

Interview avec M. Maenhaut

L'honorable représentant, interrogé immédiatement après son entrevue avec M. de Trooz, a déclaré :

— Je suis venu trouver le ministre pour lui dire l'émotion provoquée dans le monde agricole par la nouvelle que M. Delbeke, le partisan bien connu du libre-échange, allait être mis à la tête du département de l'Agriculture. Je lui ai exposé que l'application des théories chères à M. Delbeke serait la ruine pour nos cultivateurs et nos éleveurs.

— Et qu'est-ce que M. de Trooz vous a répondu?

— M. de Trooz m'a donné tous mes apaisements et je me suis retiré enchanté de l'entretien que j'ai eu avec lui. Il m'a formellement promis que rien, dans le nouveau cabinet, ne serait changé à la politique sagement protectionniste inaugurée par M. le baron Van der Bruggen.

— M. Delbeke ne ferait donc pas partie du nouveau cabinet?

— Je n'en sais rien; mais j'espère bien que si, car j'ai pour M. Delbeke la plus haute estime et sa présence à la tête d'un département ministériel, le département de la Justice, par exemple, me paraît tout indiqué. Je ne partage pas les idées de M. Delbeke sur un seul point, celui du libre-échangisme; or, sur ce point, je le répète, M. de Trooz m'a donné tous mes apaisements en m'affirmant que le nouveau ministre de l'Agriculture ne serait pas M. Delbeke.

— Qui serait-ce?

— M. le ministre a bien voulu me demander mon avis à ce sujet. Je lui ai répondu que je n'avais pas mandat de lui présenter un « candidat », mais que M. Helleputte me paraissait tout indiqué pour diriger ce département, d'autant plus important qu'on va lui adjoindre les Travaux publics.

En un mot, je suis enchanté de l'échange de vues que je viens d'avoir avec M. de Trooz, qui a fait preuve des dispositions les plus conciliantes.

M. de Sadelaer,

d'après des renseignements très sérieux, deviendrait ministre de la Justice.

Le nouveau département

La création d'un nouveau ministère est, paraît-il, formellement décidée. Le nouveau département portera le nom de « Ministère des beaux-arts et des sciences. »

Le projet sur les mines

Il se pourrait fort bien que ce fut au Sénat et non pas à la Chambre que fut vidé le débat sur les mines. C'est, en effet, à l'ordre du jour de la haute assemblée, que figurent et le projet de loi et l'arrêté royal de retrait.

Les choses se passeraient donc ainsi : le gouvernement indiquerait à la Chambre ses intentions; l'arrêté serait retiré à la suite d'un débat devant le Sénat et tout rentrerait dans l'ordre.

Une note de l' « Osservatore romano » à propos de la crise belge

Le correspondant du « XXe Siècle » à Rome lui télégraphie, le 29 avril, 2 h. 30 soir :

« L'*Osservatore Romano* publiera ce soir le communiqué suivant :

» Le *Giornale d'Italia* publie une interview sur « le Vatican et la situation belge » où l'on raconte que le gouvernement belge aurait fait des démarches auprès du Vatican à la suite desquelles le cardinal-secrétaire d'État aurait envoyé une lettre aux députés catholiques. Vingt-cinq de ceux-ci auraient répondu par une protestation contre cette lettre du cardinal, qui, alors, aurait donné des explications conciliantes.

» Nous sommes autorisés à déclarer que tout cela est sans fondement aucun. »

Grave Accident dans une Mine

UN COUP D'EAU

Dix-huit ouvriers en danger de mort. — Les essais de sauvetage

Liége, 29 avril. — Un coup d'eau s'est produit ce matin vers 11 heures aux houillères des Aguesses à Angleur. Dix ouvriers manquent à l'appel et seraient en danger de mort.

Les détails manquent.

Liége, 29 avril. — Le coup d'eau au charbonnage d'Angleur s'est produit à l'étage de 73 mètres dans une taille en plan incliné.

200 ouvriers qui travaillaient dans les environs, ont pu être remontés par le puits d'extraction et le puits de sauvetage. Tous cependant n'ont pas pu arriver jusqu'aux puits. 18 ont été arrêtés par des éboulements et jusqu'à présent, on n'a pas pu parvenir à eux, malgré les efforts des sauveteurs qui se relaient d'heure en heure.

A 4 heures une équipe de sauveteurs, munie d'appareils perfectionnés, est arrivée à Angleur. On conserve beaucoup d'espoir de retrouver les 18 hommes en vie.

Le nombre des victimes. — Trois cadavres remontés

Dans l'après-midi on a retiré des galeries inondées trois cadavres : ceux d'un jeune hiercheur de 17 ans et de deux autres mineurs.

On croit que les autres malheureux qui sont restés dans la mine ont péri.

LE ROI A PARIS. — On annonce que le roi Léopold est en pourparlers pour l'acquisition du château de Savigny-sur-Orge, dans la banlieue parisienne, dont le parc couvre près de 300 hectares entourés de murs. Le château de Savigny-sur-Orge fut, sous le premier Empire, la résidence d'été du maréchal Davout, prince d'Eckmühl. Il a longtemps appartenu à un Belge, le baron Eugène de Dorlodot.

A l'Elysée. — Paris, 29 avril. — Le roi des Belges a rendu visite, cet après-midi, au président du Conseil et au ministre des affaires étrangères. Le roi a été reçu à cinq heures par le président de la République. Les honneurs militaires habituels lui ont été rendus.

LE CARDINAL MERCIER PREND POSSESSION DE SON TITRE. — Rome, 29 avril. — Aujourd'hui, à trois heures, le cardinal Mercier, revêtu de la pourpre, a été reçu solennellement sous le portique de Saint-Pierre-aux-Liens par le clergé de la basilique.

Le cortège ayant pénétré dans l'église, le cardinal, après une courte adoration à l'autel du Saint-Sacrement, prit place au trône, écouta lecture de la bulle pontificale lui assignant le titre de Saint-Pierre-aux-Liens, puis reçut l'obédience du clergé.

Dans son discours, le cardinal Mercier dit que l'église Saint-Pierre-aux-Liens est chère à un grand nombre de Belges et membres de la Confrérie qui a ici son siège, porteurs de la « chaîne de Saint-Pierre ».

Le cardinal parla ensuite de ses prédécesseurs et en particulier du cardinal Perraud, membre de la congrégation de l'Oratoire et évêque d'Autun. Il loua son savoir et sa piété en faisant une délicate allusion au discours académique du cardinal Mathieu. A son exemple, à l'exemple de Jules II et des Rovères, il s'efforcera de faire honneur au titre qui lui est conféré par Pie X; il compte pour cela sur la protection puissante du Prince des Apôtres, dont la basilique possède le souvenir le plus glorieux.

Après le chant du *Te Deum*, l'archevêque de Malines donna la bénédiction à la nombreuse assistance et se rendit à la crypte pour vénérer les chaînes de Saint-Pierre et le tombeau des Machabés.

Ensuite, à la sacristie, fut rédigé le procès-verbal de la cérémonie. M. le baron d'Erp et les autres dignitaires présents apposèrent leur signature à la suite de celle du cardinal.

L'archevêque de Malines et Mgr le vicaire général Legraive quitteront Rome mercredi.

FAITS DIVERS. — Tué en tombant d'un toit. — Lundi, vers midi, un ouvrier ardoisier, Adolphe Christiaens, demeurant à Assche, réparait une toiture, rue de la Sacristie, à Molenbeek-Saint-Jean. Tout à coup, l'ouvrier a glissé sur les ardoises mouillées et est tombé dans le vide d'une hauteur de quinze mètres. L'infortuné a été tué net. Il avait le crâne fracturé et plusieurs membres brisés.

— **Un écolier tué.** — Un petit garçon de huit ans, Auguste Renard, dont les parents habitent rue de l'Activité, à Bruxelles, se rendait à l'école, lorsqu'arrivé au square Gottenberg, il dut se garer d'une charrette. Il n'aperçut pas un tram venant de la place Sainte-Croix et fut renversé. Les deux voitures lui passèrent sur le corps. La petite victime avait le corps affreusement meurtri et la tête réduite en bouillie. La mort a été instantanée.

BRUXELLES

AVIS A NOS CONCITOYENS qui villégiaturent en Belgique : Ils trouveront tout ce qui est indispensable à l'ameublement, rapide et confortable, d'une villa ou d'une maison de campagne en visitant l'exposition, sans rivale en Belgique, des « *Grands Magasins du Centre* », 85, boulevard Anspach, à *Bruxelles*. Entrée absolument libre. 25030

SAINT-LÉGER

ARRESTATIONS de TROIS BRACONNIERS. — Les habitants du hameau du Petit-Lannoy, virent avec surprise, dimanche dans la journée, trois individus occupés à braconner sur les terrains des environs. Un moment plus tard, les braconniers, nantis d'un lièvre, entrèrent à l'estaminet de « La Paix » ; ils s'y trouvaient depuis un certain temps, lorsque les gendarmes de la brigade de Pecq, firent irruption dans le cabaret, et procédèrent à l'arrestation des trois braconniers. Ce sont : J. Nassen, de Wattrelos; Trenteseaux, d'Estaimbourg, et Roger, d'Estaimpuis. Ce dernier était recherché par la police pour purger une peine de 4 mois de prison. Roger et Nassen ont été conduits d'abord à Pecq, et ensuite dirigés sur la prison de Tournai. Quant à Trenteseaux, il a été laissé en liberté après qu'un procès-verbal eut été rédigé à sa charge. Les gendarmes ont saisi deux fusils que portaient les braconniers, ainsi que le lièvre.

LA **SURDITÉ N'EST PLUS**
Consultation gratuite à tous les Lecteurs
3201 (*Détacher le questionnaire à la dernière page*)

LA VIE SPORTIVE

Cyclisme

LES CHAMPIONNATS DU MONDE CYCLISTE. — On sait que les prochains Championnats du Monde de l'Union Cycliste Internationale, organisés par l'Union Vélocipédique de France, auront lieu les 30 juin, 4 et 7 juillet, sur la piste du Vélodrome du Parc des Princes. Nous croyons intéressant de rappeler aux coureurs, à cette occasion, qu'ils ont tout intérêt à ne pas contracter d'engagements pour les dates ci-dessus. Il est utile de rappeler, en effet, à tous les coureurs du monde entier, que, d'après l'article 123 du règlement de l'U.C.I., il est dit que tout coureur hors série ou de première catégorie, désigné pour courir les Championnats du Monde, ne devra prendre part à aucune autre course donnée aux mêmes dates que ces championnats.

CYCLISTES !! ATTENTION
Si vous voulez une bicyclette irréprochable, exiger la véritable marque **Diamant**. — Seul dépositaire pour Roubaix-Tourcoing : **MARCELLI, 107, rue de la Gare, Roubaix.**
Ne pas confondre avec les vélos, pièces « la Française ». — Bicyclettes garanties à partir de 125 francs. 21128

Football-Association

FOOTBALL-ASSOCIATION DU BLANC-SEAU. — Dimanche dernier, l'équipe première du F.A.B.S. a battu, par quatre buts à un, l'équipe correspondante de l'Iris-Club Croisien, match joué sur le terrain du Sporting-Club Roubaisien et comptant pour le Challenge des Indépendants. Il est à noter que le Blanc-Seau jouait avec dix hommes.

Hippisme

COURSES A GROENENDAEL

du lundi, 29 avril

Voici les résultats des courses qui ont eu lieu à Groenendael, le lundi 29 avril, à deux heures.

Prix de Belle-Vue (1.500 fr., 1.000 m.) : 1er, Queen Beauty, à M. Guyot; 2e, Sully; 3e, Corbais. — Pari mutuel : Pesage, 25.70, 10.80, 27.40 et 21.60; pelouse, 19.70; 8.50, 11.70 et 25.90.

Prix de la Maelbeek (3.000 fr., 2.600 m.) : 1er, Fantôme, au baron de t'Serclaes; 2e, Australian; 3e, Fauvette. — Pari mutuel : Pesage, 53.19, 8.60, 11.50 et 6.60; pelouse, 40.50, 9.90, 18.70 et 6.60.

Prix des Ormes (1.500 fr., 1.700 m.) : 1er, Merel, à M. Malbieu; 2e, Rocher Guillaume; 3e, Duc de Brabant. — Pari mutuel : Pesage, 33.30, 10.40, 9.30 et 17.40; pelouse, 21.50, 18.10, 8.80 et 13.70.

L'Express belge (2.500 fr., 1.000 m.) : 1er, Arceau, à M. Guyot; 2e, Groseille; 3e, Carossonne. — Pari mutuel : Pesage, 17.10, 6.60, 7.30 et 6.90; pelouse, 14.00, 6.10, 6.20 et 6.40.

Prix d'Assche (4.000 fr., 1.800 m.) : 1er, Francolin, à M. Ashman; 2e, Bel Ami; 3e, Manège. — Pari mutuel : Pesage, 22.50, 9.70 et 12.30; pelouse, 18.50, 9.70 et 15.50.

Prix d'Heugoumont (3.000 fr., 3.000 m.) : 1er, Loto, au vicomte de Buisseret; 2e, Rebecca.

AUJOURD'HUI, mardi, à deux heures et demie, courses à la Petite-Ile (And.).

Courses à pied

RACING-CLUB DE ROUBAIX. — Section scolaire. — Voici les résultats de la réunion scolaire de courses à pied qui a eu lieu dimanche après-midi, sur le terrain de Beaumont :

100 m. plat, handicap : Première division. Finale : 1er, Sterly (3 m. 50); 2e, P. De Gandt (scratch). Treize concurrents. Gagné d'une demi-poitrine. — Deuxième division : Finale : 1er, Henry (scratch); 2e, Mischkin (2 m.). Gagné de un mètre. — **Saut en hauteur** : 1er, François, 1 m. 30; 2e, Renaux, 1 m. 25; 3e, Bourriez, 1 m. 25. Six concurrents. — **Saut en longueur** : 1er, Bourriez, 5 m. 10; 2e, François, 4 m. 98; 3e, P. De Gandt, 4 m. 90. Douze concurrents. — **250 m. plat, handicap** : 1er, P. De Gandt (scratch); 2e, Sterly (5 m.); 3e, Bernard (15 m.). Treize concurrents. Gagné de 5 mètres. — **600 m. plat, handicap** : 1er, Bourriez (scratch); 2e, François (10); 3e, Renaux (40). Gagné de 5 mètres. Sept concurrents. — **Lancement du poids** : 1er, Bourriez, 7 m. 25; 2e, Delannoy, 7 m. 10; 3e, Bernard, 8 m. 90. Six concurrents.

Il est rappelé à tous les scolaires qui ont 16 ans ou moins, qu'il y aura entraînement jeudi prochain, à deux heures et demie précises, sur le terrain de Beaumont. Les épreuves suivantes seront disputées : 60 m. plat (handicap), lancement du disque, 110 m. haies (haies de 0m75), saut mixte, 400 m. plat (handicap). Un prix sera attribué au premier du classement général.

UNIONS CHRÉTIENNES DES JEUNES GENS DE ROUBAIX-CROIX. — Dimanche a eu lieu, au Vélodrome, la deuxième séance d'entraînement du groupe sportif des U.C.J.G. de Roubaix et Croix. Voici les résultats :

100 m. handicap : 1er, D. Delecaut (5 m.); 2e, Chantraine (2 m. 50); 3e, Kétels (3 m. 50); 4e, Rys (scratch); 5e, P. Honoré (scratch). — **Saut en longueur sans élan** : 1er, Kétels, 2 m. 50; 2e, Rys, 2 m. 40; 3e, Honoré et Chantraine, 2 m. 29; 5e, Deconninck, 2 m. 22. — **Lancement du poids** : 1er, Kétels, 8 m. 40; 2e, Rys, 8 m. 25; 3e, Honoré, 7 m. 77; 4e, Chantraine, 7 m. 40; 5e, Deconninck, 0 m. 45. — **Lancement du disque** : 1er, Chantraine, 23 m. 65; 2e, Kétels, 22 m.; 3e, Rys, 21 m. 10; 4e, Honoré, 20 m.; 5e, Deconninck, 17 m. 65.

CERCLE ATHLÉTIQUE SAINT-ÉLOI. — Une réunion d'entraînement pour les sports athlétiques a eu lieu dimanche dans la campagne Cordonnier. Cet entraînement a été très bien suivi et quelques belles performances ont été accomplies.

Lawn-Tennis

RACING-CLUB DE ROUBAIX. — La nouvelle commission de Tennis du R.C.R., composée de MM. Valéry Wacler, Pierre Bossut et Louis Pollet, vient d'obtenir, pour le prix Maurice Dubrulle, la première épreuve de la saison, un succès d'engagements qui est de bon augure. Voici les résultats des matches disputés dimanche matin sur les courts de la rue de Beaumont :

Premier tour. — Paul Joseph (+ 3/6) bat Louis Nisse (+ 5/6) par 6-3, 6-1. — *Deuxième tour.* — Jean Dubly (— 30.2) bat Fernand Jéniont (— 3/6) par 6-4, 6-3. Emile Sartorius (scratch) bat P. Joseph (+ 3/6) par 6-2, 2-6, 9-7. Léon Nisse (+ 3/6) bat René Jourdeuil (+ 4/6) par 6-4, 6-2. André Renaux (— 5/6) bat Paul Bellon (— 30) par 6-4, 6-1. Pierre de Gandt (+ 4/6) bat Ernest Duthoy (+ 15) par 6-2, 6-2. H.-L. Benson (— 4/6) bat Azur (scratch) par 6-2, 6-0. Geo Hargrave (— 30.2) doit jouer contre L. Dubly (— 2/6) et Robert Wimille (+ 2/6) contre Léon Dégrès (scratch). *Troisième tour.* — H.-L. Benson bat Pierre de Gandt par 6-1, 6-0. Le tournoi devra se terminer dimanche prochain, les retardataires du deuxième tour sont invités à jouer leur match dans le courant de la semaine sous peine d'être scratchés.

LA COMMISSION DE LAWN-TENNIS DE L'U.S.F.S.A. vient de décider de faire disputer dans le Nord une épreuve officielle. Le championnat de France de *Simple* (2e série), sera joué sur les courts du New-Lawn Tennis-Club de Lille le 30 juin prochain; le champion de Paris, qui sera désigné le 16 juin sera engagé dans l'épreuve, il est certain que les tennismen régionaux s'inscriront nombreux dans le championnat.

La race canine

L'EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE DE LILLE

PALAIS RAMEAU. — *4, 5 et 6 mai*

La grande exposition canine que le vaste hall du Palais Rameau va abriter durant les journées des samedi 4, dimanche 5 et lundi 6 mai, fait en ce moment l'objet de toutes les conversations dans notre région où l'on s'intéresse tant aux progrès de la race canine, et l'on peut dès maintenant prévoir une grande affluence de visiteurs.

Les 500 sujets exposés seront confortablement installés et le « Club Saint-Hubert du Nord » ne négligera rien pour rendre sa sixième exposition annuelle particulièrement attrayante. Quelques heureuses innovations seront apportées cette année et contribueront au succès déjà assuré de cette intéressante manifestation.

Le prix d'entrée sera de 3 francs pour la première